



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-716

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2023-12-19-00004 - Arrêté portant délégation de signature **??** en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 3ème-4ème (4 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-12-19-00004

Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
SIE 3ème-4ème



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

3ème-4ème

10, rue Michel Le Comte

75152 Paris Cedex 03



FINANCES PUBLIQUES

### **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable public, Christophe MARTINEAU, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. LAKBIR Fouad, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à

- M. Gaillardot Christophe, inspecteur des finances publiques, au service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème,

- Mme PERRIN Pauline, inspectrice des finances publiques, au service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème,

- M. KHOURY Jean-Pierre, inspecteur des finances publiques, au service des impôts des entreprises de Paris 3ème-4ème,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 15 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 50 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## **Article 3**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. ABOMNES Pierre	Contrôleur des finances publiques	10 000€	10 000€
Mme ARMANI Corinne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ADAM Romary	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BARBOTIN Mathieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BRIGAND Eric	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CHEVALIER Frederic	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CARRE Cyril	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme CHERIFI Saadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ETE Lisiane	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. HURTAUD Jean-Paul	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LESIEUR Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000€	10 000€
M. MAGLIOCCO Stephan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ROUGEAUX Antoni	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SANCHEZ Maria-Soledad	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. SAO Jean	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. THERON Gerald	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme AZZI Malika	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme BJAÏ Marion	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. BLOT Jean-Claude	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme CAILLOT Olivia	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. FABER Philippe	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. FERNANDEZ Marc	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. KELOUA Luis	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. LIN-KWANG Bruno	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. MINICONI Paul-Francois	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. MOREAU Adrien	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme ODIOR Veronika	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme OMNES Barbara	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. PANNETIER-JACQUEMART Sébastien	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. SAMICA Fredy	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. VALCKE Frédéric	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris, le 19 décembre 2023

Le comptable,  
responsable de service des impôts des entreprises  
Paris 3<sup>ème</sup>-4<sup>ème</sup>,

Signé

Christophe MARTINEAU